

GOUVERNANCE

du Secours Catholique - Caritas France

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LA QUALITÉ DE MEMBRE

L'Assemblée générale comprend 184 membres répartis en trois catégories : 153 membres actifs - administrateurs personnes qualifiées, présidents et vice-présidents de délégation, ainsi que un trésorier par région -, 31 membres d'honneur. La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Tous les membres participent à l'Assemblée générale avec voix délibérative. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Les délibérations sont prises à main levée, à la majorité des membres présents ou représentés.

Le rapport annuel, les comptes ainsi que le projet de budget de l'exercice suivant, sont adressés chaque année à tous les membres de l'association appelés à délibérer en Assemblée générale.

Tous les administrateurs, présidents, vice-présidents, trésoriers sont inscrits dans une formation générale sur le Secours Catholique, sa mission, ses valeurs, sa pédagogie et son organisation.

LES ORGANES COLLÉGIAUX ÉLUS

Le Conseil d'administration est composé de 21 membres, tous bénévoles ; 12 sont présidents ou vice-présidents de Délégation et 9 sont des personnalités qualifiées. Leur mandat est de trois ans renouvelable deux fois. Le Conseil se réunit onze fois par an. Son bureau comprend un président, deux vice-présidents, un conseiller aux affaires internationales, un trésorier et un secrétaire.

L'aumônier général et le secrétaire général assistent aux séances du bureau et du Conseil d'administration, sans voix délibérative. Tout administrateur a pour mission de servir le bien commun et l'intérêt général de l'ensemble du Secours Catholique.

Le Conseil d'administration est l'organe d'orientation et de décision de l'association. Il choisit les membres de son Bureau. Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association, et pour faire et autoriser tout actes et opérations nécessaires à la réalisation de son projet. Il en résulte que la tâche principale du Conseil d'administration est d'arrêter la politique générale du Secours Catholique en vue d'assurer « le rayonnement de la charité chrétienne » et de veiller à son application. Il conçoit, met en œuvre et évalue le plan stratégique de l'association, décide de son budget et en assure le suivi, exerce le contrôle interne de l'association.

secours-catholique.org

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)

 [Secours Catholique-Caritas France](https://www.facebook.com/Secours-Catholique-Caritas-France)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

LES COMITÉS CONSULTATIFS

Les comités consultatifs émettent des avis et recommandations sur la vie et les projets de l'association.

Le Comité stratégique a pour mission d'anticiper la réflexion sur les orientations stratégiques du Secours Catholique et de son réseau partenarial sur le long terme et de formuler toutes propositions avant présentation aux instances compétentes pour en débattre et en délibérer : commissions appropriées, Instance nationale consultative (INC), Conseil d'administration, Assemblée générale.

Les membres du Comité stratégique sont les membres du Bureau national et du Comité de direction du Secours Catholique. Il se réunit deux fois par an. Lors d'une de ces réunions, sont associés les présidents et directeurs généraux des quatre associations/fondations membres du réseau partenarial Secours Catholique-Caritas France : Association des Cités du Secours Catholique, Fondation Jean Rodhain, Tissons la Solidarité, Fondation Caritas France.

Le Comité d'audit a pour mission de définir les objectifs et la méthodologie du contrôle interne et de l'audit interne, d'émettre un avis sur les comptes, sur les règles de gestion présidant à l'élaboration du compte d'emploi des ressources et sur l'information financière qui lui sont présentés lors de l'arrêté des comptes. Son rôle est également d'assurer la permanence des contrôles, au nom du Conseil d'administration et de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne ; à ce titre, il examine le programme d'intervention du Commissaire aux comptes, ses recommandations et la suite donnée, ainsi que les travaux du département Audit et organisation et le suivi de leurs recommandations.

LIENS AVEC LA CONFÉRENCE DES EVÊQUES DE FRANCE (CEF)

Les présidents et vice-présidents de Délégation sont homologués par le Conseil d'administration après accord de l'évêque du diocèse concerné. Les administrateurs en qualité de personnalités qualifiées sont cooptés par le Conseil d'administration, après accord du conseil permanent de la CEF, puis élus par l'Assemblée générale. Le président national est élu par le Conseil d'administration en son sein, parmi les candidats ayant fait l'objet de l'agrément du conseil permanent de la CEF. L'aumônier général est nommé par le Conseil permanent de la CEF. Le secrétaire général est nommé par le conseil d'administration sur une liste de candidats agréés par le conseil permanent de la CEF.

Des réunions de travail sont organisées régulièrement entre le secrétariat général de la CEF et le président national, le secrétaire général et l'aumônier général du Secours Catholique - Caritas France. ■

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne en son sein le président et deux administrateurs. Le trésorier national en est membre de droit. Le secrétaire général assiste à ses réunions, ainsi que le Commissaire aux Comptes et le directeur administration-finances. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité des donateurs est, au niveau national, un lieu d'écoute et de dialogue. Il joue un rôle de réflexion et il constitue une force de proposition pour tout ce qui concerne le don au Secours Catholique. Il est présidé par le président national et composé d'un collège de 30 donateurs siégeant à titre personnel et nommés par le président national. Y participent également avec voix consultative le secrétaire général, le trésorier national, l'aumônier général, le président du comité d'audit, et un administrateur-président de Délégation. La composition du collège des donateurs tend à un équilibre en termes de tranches d'âges, d'origines sociologiques et de niveaux de dons. Il se réunit au moins une fois par an.

L'Instance nationale consultative (INC) est une instance consultative pour des sujets d'intérêt général et de portée nationale. Elle a un rôle de réflexion et de proposition, sans pouvoir décisionnel, afin de développer le dynamisme et la créativité du Secours Catholique, de contribuer à une relation forte entre le siège et les délégations, et de préparer les décisions du conseil d'administration sur les sujets concernant l'avenir du Secours Catholique.

L'instance nationale consultative est composée du président national, de l'aumônier général, du secrétaire général et de 22 membres : 18 représentants des régions, un administrateur, un représentant de l'ACSC, un représentant des bénévoles du siège et un représentant des salariés du siège. Y assistent le directeur France Europe et le directeur de la Coordination des Régions et Délégations. L'INC se réunit trois fois par an.

Le Comité des nominations reçoit les candidats à un siège d'administrateur, ou à une responsabilité de président ou de vice-président de Délégation, puis transmet les candidatures pour accord aux évêques concernés, avant homologation par le Conseil d'administration. Il reçoit également les présidents et vice-présidents dans le cadre du renouvellement de leur mandat, avant décision du Conseil d'administration.

Il est composé du président national, des 2 vice-présidents et d'un administrateur, président de Délégation. Il se réunit en tant que de besoin.

Le Comité de gestion de trésorerie a pour mission de proposer au Conseil d'administration toutes mesures souhaitables pour gérer la trésorerie du Secours Catholique et pour réfléchir à des placements compatibles avec sa vocation caritative.

Il est composé du président national, du trésorier national, de deux administrateurs désignés par le Conseil d'administration, du secrétaire général, du directeur administration finances et du responsable du département trésorerie. Il se réunit au moins une fois par an.

La Commission pré-CA France étudie de manière approfondie d'une part les projets de délégations soumis à homologation du Conseil d'administration,

d'autre part les projets immobiliers de délégation (>50K€) soumis à délibération du CA. Elle est composée d'un vice-président du bureau du CA, du trésorier national, de deux administrateurs présidents de délégations, et des directeurs France Europe, Coordination des régions et des délégations et Administration finances, ainsi que des responsables des départements Projets, Immobilier et Juridique. Elle se réunit chaque mois.

La Commission pré-CA Internationale étudie de manière approfondie les projets internationaux (>50K€) soumis à délibération du CA et délibère sur ceux dont le budget est compris entre 25K€ et 50K€. Elle est composée d'un vice-président du bureau du CA, de la conseillère aux affaires internationales au sein du bureau du CA, de deux administrateurs présidents de délégations, et du directeur Action et plaidoyer internationaux et du coordonnateur international. Elle se réunit chaque mois. ■

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊT ET CONTRÔLES

Le Commissaire aux Comptes procède à la certification des comptes annuels et présente en Assemblée générale son rapport sur les liens pouvant exister entre les administrateurs, les organismes pouvant bénéficier d'aides et les prestataires de services.

Le Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public donne un agrément triennal sur le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, sur la rigueur de la gestion, sur la qualité de la communication et de la collecte de fonds et sur la transparence financière.

La Cour des Comptes peut être amenée à contrôler le Secours Catholique sur l'emploi des fonds reçus.

Audit interne : deux auditeurs internes contrôlent, avec le Commissaire aux Comptes, l'ensemble des délégations, des antennes et des départements du siège national, environ tous les trois ans.

Tous les projets finançant une action à l'international et bénéficiant d'une subvention publique (Union européenne, ministère des Affaires étrangères, collectivités territoriales,...) font l'objet d'un audit externe annuel.

Le Comité de direction a élaboré une cartographie des risques et un plan d'action pour 11 risques prioritaires identifiés ; ce plan d'action est suivi par le comité d'audit qui en rend compte au Conseil d'administration. ■

LA DIRECTION EXÉCUTIVE

Le Comité de direction a pour mission de préparer et de mettre en œuvre les décisions stratégiques du Conseil d'administration. Il développe une prospective globale, conçoit les stratégies d'actions, pilote la mise en œuvre des actions, veille à la cohérence et à la régulation des impulsions et veille à la cohérence de fonctionnement des différentes instances.

Il est composé du secrétaire général, nommé par le Conseil d'administration sur une liste de candidats agréés par le conseil permanent de la CEF, et de 7 directeurs nationaux, nommés par le secrétaire général après avis du Conseil d'administration. Le secrétaire général et les directeurs sont salariés : les directeurs sont le directeur France Europe, le directeur de la Coordination des Régions et Délégations, le directeur Action et Plaidoyers internationaux, le directeur de la Communication, le directeur Administration Finances, le directeur des Ressources humaines et le directeur Générosité et Philanthropie. Le Comité de direction se réunit 2 fois par mois, et au cours de 2 séminaires de réflexion annuels.

Le Secrétaire général reçoit délégation de pouvoirs du Conseil d'administration et en délègue certains aux directeurs dans leurs domaines.

LE RÉSEAU CARITAS FRANCE

En juin 2016, les membres du « Réseau Caritas France », dont le Secours Catholique-Caritas France, ont renforcé leur engagement en se constituant en Union d'associations. L'établissement d'une cartographie des actions des différentes associations et fondations est en cours. Son objectif est de mettre en évidence leurs complémentarités et de créer une vraie dynamique de collaboration dans l'accompagnement global des personnes en situation de précarité. La charte signée en 2015 offre un cadre souple pour mieux travailler ensemble et accueillir d'autres partenaires, comme la Fédération de Charité Caritas Alsace en 2016. www.reseau-partenaires-sc.org

ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE



L'Association des Cités du Secours Catholique a pour mission d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et de mener vers l'autonomie des personnes en situation de précarité et/ou de handicap.

En 2016 ses 19 Cités, 14 dans le secteur social et 5 dans le secteur médico-social, gérant 123 dispositifs répartis sur 17 départements métropolitains, ont accueilli plus de 13 000 personnes en précarité et 350 personnes souffrants de handicaps. À cette fin elle fait appel à 970 salariés, dont trois quarts de travailleurs sociaux, et au soutien de 500 bénévoles.

www.acsc.asso.fr

FONDATION CARITAS FRANCE



Créée par le Secours Catholique-Caritas France en 2009, la Fondation Caritas France est la première et la seule fondation abritante en France dédiée à la lutte contre la pauvreté. Sa première mission est d'encourager le développement de la philanthropie et de la lutte contre l'exclusion en abritant des fondations sous son égide (88 en 2016). Sa deuxième mission est de collecter des fonds pour soutenir des projets de lutte contre la pauvreté du Secours Catholique-Caritas France ou d'autres partenaires, en France et à l'international.

www.fondationcaritasfrance.org

FONDATION JEAN RODHAIN



La Fondation Jean Rodhain a été créée pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité au sens large (justice, solidarité, doctrine sociale), promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans la recherche universitaire, développer le dialogue avec les acteurs de terrain à partir de la parole et de l'expérience des pauvres.

www.fondationjeanrodhain.org

TISSONS LA SOLIDARITÉ



Tissons la solidarité mobilise les acteurs de l'économie classique autour du retour à l'emploi pérenne des femmes. Les salariées y exercent différents métiers du textile et bénéficient de formations agréées par les professionnels de la branche : une formation à la vente créée avec Chanel et une à la couture parrainée par Christian Lacroix. L'association développe aussi des préformations pour les structures éloignées de l'emploi et coopère avec le Secours Catholique-Caritas France dans le cadre d'une formation et d'un suivi professionnel à l'intérieur d'une prison pour femmes. Avec la Fondation Caritas France, elle finance la création de plusieurs structures.

www.tissonslasolidarite.org

CARITAS HABITAT



Créée en 2015 par le Secours Catholique-Caritas France, l'Association des Cités du Secours Catholique, la Fondation Caritas France et la Société civile immobilière ESIS, Caritas Habitat est une société immobilière qui détient des logements très sociaux, des maisons relais et des boutiques solidaires au bénéfice de personnes en précarité. Son but est d'apporter une réponse immobilière à des projets sociaux portés par nos délégations ou les cités de l'ACSC, de gérer des biens apportés par les fondations, les congrégations et nos délégations, ou prospectés par la foncière auprès des collectivités locales ou des aménageurs.

www.caritashabitat.org

FÉDÉRATION DE CHARITÉ CARITAS ALSACE



Fondée en 1903 pour mieux organiser les œuvres de bienfaisance catholique en Alsace, la Fédération de Charité Caritas Alsace exerce ses activités depuis 114 ans dans le diocèse de Strasbourg. Service de l'Église diocésaine d'Alsace et association de droit local, elle œuvre selon trois axes : fédérer les actions en rapport avec la solidarité, promouvoir les initiatives de solidarité, interpeller et formuler des propositions pour une plus grande justice sociale.

www.federation-de-charite.org

LE RÉSEAU CARITAS INTERNATIONALIS

Le Secours Catholique-Caritas France appartient au réseau **Caritas Internationalis**, confédération de 165 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. Caritas partage la mission de l'Église. S'inspirant des valeurs de l'Évangile et de l'enseignement social de l'Église catholique, Caritas répond aux catastrophes, promeut le développement humain intégral et plaide contre la pauvreté et les conflits. Les Caritas nationales sont autonomes sous l'autorité de leur conférence épiscopale, mais elles sont associées au sein d'une même confédération, organe de l'Église universelle. **Caritas Europa** réunit 49 organisations Caritas, qui travaillent dans 46 pays européens. Ensemble, elles concentrent leurs activités sur la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales, ainsi que sur la migration et l'asile. Basée à Bruxelles, Caritas Europa fait entendre la voix de ses membres devant les institutions européennes, les États membres de l'UE et beaucoup d'autres partenaires publics et privés. Caritas Europa fournit aussi une aide humanitaire d'urgence et mène des projets de développement partout dans le monde. ■